

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la municipalité de Les Hauteurs par Mme Pascale Fortier, présidente d'élection, que le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire, Conseillers aux sièges no. 1,2,3,4,5 et 6, toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017-09-22 au 2017-10-06

Jours : lundi	Heures : De : 8 h 30 à : 12 h	De : 13 h à : 16 h
Mardi	De : 8 h 30 à : 12 h	De : 13 h à : 16 h
Mercredi	De : 8 h 30 à : 12 h	De : 13 h à : 16 h
Jeudi	De : 8 h 30 à : 12 h	De : 13 h à : 16 h
Vendredi	De : 8 h 30 à : 12 h	

À NOTER – Le vendredi 2017-10-06, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste. (Prendre note que la révision aura lieu seulement s'il y a scrutin). Un scrutin sera tenu le : 2017-11-05 de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le : 2017-10-29 de 12 h à 20 h. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Mme Diane Bernier. Vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivant : 50, Rue de l'Église, Les Hauteurs, PQ, G0K 1C0, 418-775-8266.

Donné à Les Hauteurs ce 22^e jour du mois de septembre 2017.

Copie Certifiée Conforme
à l'originale ce 22^e jour de mois de septembre 2017.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Pascale Fortier, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie, sous mon serment d'office, que l'Avis d'élection a été publié à la date et de la façon suivante aux deux endroits prévus soit au Centre paroissial, 50 Rue de l'Église, Les Hauteurs, PQ, G0K 1C0, au Bureau de poste, 213 Rue Principale, Les Hauteurs, PQ, G0K 1C0 et en média poste sans adresse.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour de septembre deux mille dix-sept (2017).

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Mme Pascale Fortier, présidente d'élection :

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

Avoir 18 ans le 2017-11-05

Être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 2017-09-01

Et à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 2017-09-01

Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 2017-09-01

ET aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions ci-dessous :

Avoir 18 ans le 2017-11-05

Être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 2017-09-01

Et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 2017-09-01

Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 2017-09-01

Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 2017-10-23

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 2017-10-23 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection, Mme Pascale Fortier, au 50 Rue de l'Église, Les Hauteurs, PQ, G0K 1C0 au numéro de téléphone 418-775-8266.

Donné à Les Hauteurs ce 22^e jour du mois de septembre 2017.

Copie Certifiée Conforme
à l'originale ce 22^e jour de mois de septembre 2017.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Pascale Fortier, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie, sous mon serment d'office, que l'Avis de liste a été publié à la date et de la façon suivante aux deux endroits prévus soit au Centre paroissial, 50 Rue de l'Église, Les Hauteurs, PQ, G0K 1C0, au Bureau de poste, 213 Rue Principale, Les Hauteurs, PQ, G0K 1C0.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour de septembre deux mille dix-sept (2017).

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 2 octobre 2017 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Étienne Bélanger, Mme Rachel Tardif, Mme Émilienne Boucher, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente ainsi que Mme Karine Marquis secrétaire.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme Gitane Michaud, Maire ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 17-10-02-224

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Résolution numéro : 17-10-02-225

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 17-10-02-226

LOBBYISME : Invitation à lire le dépliant sur les interdictions qu'impose la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

DON 100^e : La municipalité de la Rédemption refuse de faire un don pour le 100^e anniversaire. La municipalité des Hauteurs n'est pas admissible pour un don ou une commandite auprès de la MRC de la Mitis.

SUIVI LACS-DES-JONCS : Remerciement d'un citoyen pour le suivi de la plainte qui a été déposée le mois passé.

CAUREQ : Redistribution de l'ordre de 1 013.96\$ a été faite à la municipalité pour un excédent de l'année financière 2016-2017.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : Il est prioritaire de demander l'autorisation à un technicien en signalisation du Centre de services de Mont-Joli, pour retirer les panneaux de signalisation installés par le ministère, si l'enlèvement est nécessaire.

MOT VERT DU MOIS : « Savoir faire son deuil des feuilles mortes. » En laissant les feuilles mortes sur son terrain, il permet d'engraisser votre pelouse.

NUISANCES SONORES : Une stratégie de sensibilisation visant à informer les citoyens, les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds faits par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification, en ce qui concerne la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein moteur.

AQLPA : Le programme de remplacement de vieux appareils de chauffage doit mettre fin à l'entente signée entre l'AQLPA et l'APC.

Adopté à l'unanimité.

LES ESPOIRS DE LA MITIS

Résolution numéro : 17-10-02-227

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs donne l'autorisation à M. Junior Louis, du groupe les Espoirs de la Mitis, d'utiliser le gymnase gratuitement pour inciter les jeunes de notre municipalité et celles avoisinantes à venir pratiquer un sport, dans le but de faciliter l'accès dans notre milieu respectif et éviter la dévitalisation. Une entente sera faite avec M. Louis pour la disponibilité du gymnase et de la façon de procéder.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT **31 DÉCEMBRE 2017**

Résolution numéro : 17-10-02-228

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs acquiesce à la demande de salle et conciergerie gratuite, du comité de développement pour une soirée du bon vieux temps le 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE POUR RALLYE DE MOTONEIGE **3 MARS 2018**

Résolution numéro : 17-10-02-229

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs met à la disposition la salle sera à la disposition du comité de développement pour l'organisation de la 4^e édition du rallye de motoneige avec une soirée dansante le samedi 3 mars 2018 à 19 h. Salle et conciergerie gratuite.

Adopté à l'unanimité.

SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA MITIS ET DE LA NEIGETTE

Résolution numéro : 17-10-02-230

CONSIDÉRANT que la fusion évidente des Sociétés d'exploitation de La Mitis et de La Neigette permettant des économies administratives.

CONSIDÉRANT la vocation agro-forestière de Saint-Gabriel-de-Rimouski

CONSIDÉRANT que les bureaux actuels sont bien situés géographiquement pour couvrir la forêt privée et publique.

CONSIDÉRANT que la qualité, la quantité et la disponibilité des locaux répondent aux besoins d'une fusion tout en étant des plus économiques.

CONSIDÉRANT une augmentation inévitable des frais de déplacement des techniciens dus au fait d'un potentiel changement du point d'attache des locaux versus le territoire à couvrir.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités du Bas-Saint-Laurent s'associe au principe d'occupation dynamique du territoire du MAMOT et des valeurs qui en découlent.

POUR TOUTES CES RAISONS

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu à l'unanimité que la municipalité des Hauteurs soutient que les bureaux administratifs de la nouvelle Société d'exploitation des ressources demeurent à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Adopté à l'unanimité.

MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)

Résolution numéro : 17-10-02-231

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, grâce à sa politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges.

CONSIDÉRANT QUE la Table Vieillir en santé sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs demande à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une démarche collective MADA sur le territoire de notre municipalité et que la personne désignée responsable du dossier « aînés » est Mme Rachel Tardif.

Adopté à l'unanimité

M. RÉGIS LEVASSEUR, GALA FOLKLORIQUE

Résolution numéro : 17-10-02-232

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs a déboursé à M. Régis Levasseur de Sonréel un montant de 750,00\$ pour effectuer la musique lors du gala folklorique, qui a eu lieu le 17 septembre dernier dans le cadre du 100^e anniversaire. Un profit de 481.64\$ a été enregistré lors de cette activité.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE PAIEMENT POUR MME GITANE MICHAUD

Résolution numéro : 17-10-02-233

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs effectuera le paiement de 8,05\$ à Mme Gitane Michaud pour l'achat d'articles chez Dollorama qui a servi pour le gala folklorique du 17 septembre dernier.

Adopté à l'unanimité

RÉNOVATION JOHNNY PINEAULT

Résolution numéro : 17-10-02-234

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs effectuera le paiement de 471,18\$ de plus sur la soumission de 58 900.24\$ qui nous avait été donné. Ce surplus est le résultat d'une lisse dans le sol, qui a été remplacé. Le total s'élève à 68 200.20\$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

LISTE DES COMPTES À PAYER **LISTE DES DÉBOURSÉS**

Résolution numéro : 17-10-02-235

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 26 032.29\$ et la liste des déboursés du mois de septembre 2017 au montant de 82 737.08\$.

Adopté à l'unanimité.

Air Liquide Canada.....	169.40\$
Laboratoire BSL	379.08\$
Fonds d'informations sur le territoire.....	20.00\$
Centre du camion Denis	2 265.01\$
Centre bureautique	95.40\$
Construction Jalbert et Pelletier	7 806.81\$
Croix rouge canadienne	160.00\$
Dépanneur du Coin.....	377.86\$
DF Rouleau	2 130.58\$
Éco Centre de la Mitis.....	16.98\$

Éditions Juridiques.....	163.80\$
Publications L'Avantage.....	492.32\$
Steve Lévesque.....	85.28\$
Matériaux Fidèle Lévesque BMR.....	248.95\$
Les Pétroles B.S.L	287.44\$
Phobec industriel.....	135.63\$
Yvan Plante.....	4 026.67\$
Plomberie Robert Deschênes.....	604.72\$
Safety first inc.....	637.42\$
Sécurité Médic inc.	42.33\$
Urba-Solutions	3 276.79\$
Usinage Mobile Lambert.....	2 609.82\$

TOTAL : **26 032.29\$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

EMPLOYÉS D'HIVER **NELSON SOUCY**

Résolution numéro : 17-10-02-236

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs procède à l'embauche de M. Nelson Soucy pour la voirie d'hiver. Son emploi débutera le 30 octobre 2017 suite à la signature de son contrat et des conditions de travail. Mme Pascale Fortier est autorisée à signer le présent contrat.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOYÉS D'HIVER **SIMON SOUCY**

Résolution numéro : 17-10-02-237

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs embauchera M. Simon Soucy pour la voirie d'hiver. Son emploi débutera le 11 décembre 2017, mais avant si la température l'exige, suite à la signature de son contrat et des conditions de travail. Mme Pascale Fortier est autorisée à signer le présent contrat.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOYÉS DE DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES
CLSC ET SALLE

Résolution numéro : 17-10-02-238

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Étienne Bélanger que la municipalité des Hauteurs octroie à M. Valmont Dupont, 4 h de plus par semaine pour le déneigement des entrées au CLSC et à la salle. 12 h par semaine à taux fixe pour un total de 165.60\$.

Adopté à l'unanimité.

RENCONTRE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
MRC DE LA MITIS

Résolution numéro : 17-10-02-239

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier à participer à la rencontre des directeurs généraux à la MRC de La Mitis qui se tiendra le 25 octobre. La municipalité paiera les coûts inhérents à cette rencontre.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Résolution numéro : 17-10-02-240

Avis de motion est par la présente donné par Mme Rachel Tardif, conseiller au siège no. 2 qu'un projet de règlement portant le no. 238 est présenté lors de cette séance et que le règlement portant le no. 238 sera adopté lors d'une séance subséquente et il modifiera le règlement no. 203 et abrogera le règlement no. 237 ainsi que la résolution no. 17-05-01-111.

Adopté à l'unanimité.

PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement d'emprunt modifiant un autre règlement d'emprunt

Municipalité des Hauteurs

Règlement 238

Règlement 238 modifiant le règlement 203 décrétant un emprunt de 125 900\$ pour l'achat d'un camion incendie équipé.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance tenue le 2 octobre 2017.

Attendu qu'une entente relative à l'organisation d'un service de protection incendie a été signée entre les municipalités de St-Charles-Garnier, St-Donat, Les Hauteurs et St-Gabriel-de-Rimouski en date du 7 septembre 2005.

Attendu que chacune des municipalités participantes à l'entente incendie tient un registre de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Attendu que le coût réel pour l'achat d'un camion est moindre que le coût initialement prévu au règlement d'emprunt 203.

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2. L'article 1 du règlement 203 est remplacé par le suivant :
Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un camion équipé selon les coûts constatés lors de l'ouverture de la soumission et des frais d'émission telle qu'énoncée dans les documents faisant partie intégrante du présent règlement comme annexes A-1 et B-1.

Article 3. L'article 2 du règlement no. 203 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 125 900\$ pour les fins du présent règlement.

Article 4. L'article 3 du règlement no. 203 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est

autorisé à emprunter une somme de 125 900\$ sur une période de 15 ans.

Article 5. La résolution 17-05-01-111 est abrogée.

Article 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Certifie copie conforme
à l'originale ce 2^e jour d'octobre 2017

_____ Maire _____ Dg/sec.-trés.

CHÈQUE MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Résolution numéro : 17-10-02-241

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par Mme Rachel Tardif que la municipalité des Hauteurs autorise l'encaissement du chèque de la municipalité de Saint-Donat.

Adopté à l'unanimité.

TEST HYDROGÉOLOGIQUE

Résolution numéro : 17-10-02-242

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs pour faire les démarches auprès de Mme Marie-Claude Pharand, géologue, pour faire un test hydrogéologique de notre puits dans le cadre de la programmation TECQ 2014-2018.

Adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS SOUFFLEUSE BLANCHETTE

Résolution numéro : 17-10-02-243

2 enveloppes ont été déposées :

Une offre de M. Jean-Pierre Deschênes au montant de 6 000\$

Une offre de Construction Jalbert et Pelletier au montant de 8 000\$.

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte l'offre conforme la plus élevée.

Adopté à l'unanimité.

CONTRAT COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
YVAN PLANTE

Résolution numéro 17-10-02-244

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie que la municipalité des Hauteurs accepte le renouvellement de contrat pour la collecte de matières résiduelles au montant de 495,00\$ + tx par collecte, pour une durée de 1 an, de janvier 2018 à décembre 2018 tous les vendredis aux 2 semaines pour un total de 26 collectes. De plus, il y aura 2 collectes de gros rebuts, pour un montant de 690,00\$ + tx par collecte, un vendredi au mois de mai et un vendredi au mois de septembre.

Adopté à l'unanimité.

CONTRAT COLLECTES DES MATIÈRES RECYCLABLES
YVAN PLANTE

Résolution numéro 17-10-02-245

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par Mme Émilienne Boucher que la municipalité des Hauteurs accepte le renouvellement de contrat pour la collecte de matières recyclables au montant de 495,00\$ + tx par collecte, pour une durée de 1 an, de janvier 2018 à décembre 2018 tous les jeudis aux 2 semaines pour un total de 26 collectes.

Adopté à l'unanimité.

CONTRAT COLLECTES DES MATIÈRES ORGANIQUES
YVAN PLANTE

Résolution numéro 17-10-02-246

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie que la municipalité des Hauteurs accepte le renouvellement de contrat pour la collecte de matières organiques au montant de 450,00\$ + tx par collecte, pour une durée de 1 an, de mai 2018 à octobre 2018, les mercredis, pour un total de 19 collectes.

Adopté à l'unanimité.

PÉPINIÈRES PARAMÉ
CHOIX DE FLEURS 2018

Résolution numéro : 17-10-02-247

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs donnera notre choix de fleurs à la pépinière Paramé pour l'été 2018. La municipalité ajoutera des fleurs pour l'embellissement de la paroisse à l'occasion de notre anniversaire. Des coûts de 1 339,04\$ sont prévus pour les fleurs de poteau et bac et aussi prévoir un montant supplémentaire pour l'embellissement à l'occasion du 100^e.

Adopté à l'unanimité.

**ENTRETIEN ET RÉPARATION DU CAMION WESTERN
VOIRIE D'HIVER**

Résolution numéro : 17-10-02-248

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise l'entretien et les réparations diverses sur le Western au coût de 5 540, 86\$ au Centre du Camion Denis pour préparer le Camion pour l'hiver.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DE TRANSFERT

Résolution numéro : 17-10-02-249

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs donne l'autorisation à Mme Pascale Fortier de transférer une somme rachetable de notre compte Avantage Entreprise ET2 au moment jugé opportun pour palier à un manque de liquidité en attendant de recevoir nos subventions.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 17-10-02-250

2° et 3° RANG EST : Des félicitations ont été émises sur la qualité des travaux de reprofilage qui ont été faits.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 17-10-02-251

Séance ordinaire: Lundi le 13 novembre à 19h

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 17-10-02-252

À 20 h 50 sur proposition de M. Donald Lavoie la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très